



DIRECTIVES POUR RENOUELER UNE AUTORISATION PROVISOIRE D'ENSEIGNEMENT

Pour renouveler une autorisation provisoire d'enseigner, vous devez:

1. Remplir le formulaire *Demande de renouvellement d'une autorisation provisoire d'enseigner* de la formation professionnelle (**Attention pas demande, mais renouvellement**)

1.1. Vous avez un lien directement à partir de Moodle IPE



2. Remplir le formulaire *Déclaration relative aux antécédents judiciaires* (**lien dans le formulaire**)
 - 2.1. Une copie certifiée du relevé de notes de l'université (**Demande dans Moodle de l'université avec des coûts**)
 - 2.2. Certificat de naissance, ou copie certifiée du certificat de citoyenneté canadienne, de la fiche d'établissement attestant du statut de résident permanent, du permis de travail ou du certificat d'acceptation l'autorisant à travailler au Québec si ces documents n'ont pas déjà été fournis.
3. Envoyer LE TOUT à l'adresse suivante :
Direction de la formation et de la titularisation
du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5